

Pour des environnements favorables à la pratique des professionnels de la santé

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES:

Reconnaissance professionnelle

- Reconnaître la gamme complète des compétences des professionnels de la santé. Octroyer l'autonomie nécessaire à la pleine exploitation de ces compétences.
- Promouvoir l'autonomie professionnelle et le contrôle sur la pratique et le rythme de travail.
- Reconnaître et récompenser les contributions et la performance des employés.
- Évaluer périodiquement le degré de satisfaction des employés et agir en fonction des constatations à cet égard.

Pratiques de management

- S'engager pour l'égalité des chances et de traitement.
- Offrir une rétribution satisfaisante correspondant à la formation, à l'expérience et aux responsabilités professionnelles des employés.
- Instaurer des systèmes efficaces de gestion de la performance.
- Proposer des prestations sociales correctes et flexibles.
- Impliquer les employés dans les décisions et la planification affectant leur pratique, leur environnement de travail et les soins aux patients.
- Encourager des communications ouvertes, la collégialité, le travail d'équipe et les relations de coopération.
- Susciter une culture d'équité et de confiance et respect mutuels.
- Adopter des politiques et procédures encourageant la dénonciation des fautes professionnelles ou des violations des lois ou règlements dans un esprit constructif.
- Définir des profils de postes clairs et compréhensibles.
- Promouvoir la transparence dans les prises de décision (le cas échéant).
- Mettre en place des procédures de plaintes efficaces.
- Recourir à des pratiques de gestion et de leadership efficaces.

Structures d'appui

- Investir dans les environnements de santé et de travail.
- Susciter de relations étroites entre employés et employeur ainsi qu'entre employeurs, employés, collègues et patients.
- Respecter les cadres réglementaires relatifs à la sécurité des conditions de travail.
- Mettre à disposition l'équipement, les fournitures et le personnel d'appui nécessaires.
- Inciter les employés à se soumettre à une évaluation permanente et à participer à l'amélioration de la conception et de l'organisation du travail.
- Promouvoir un sain équilibre entre vie professionnelle et vie privée, grâce à des mesures et programmes favorisant les charges de travail raisonnables et le rééquilibrage des exigences professionnelles (de manière à minimiser le stress), ainsi qu'à l'introduction d'une dose de flexibilité dans l'organisation du travail.
- Garantir la sécurité et la prévisibilité de l'emploi.
- Veiller à ce que l'activité des employés soit conforme à un code de déontologie.
- Communiquer de manière claire et respecter les normes de pratique.
- Procéder à des révisions périodiques des domaines de pratique et des compétences.

Éducation

- Susciter des possibilités de formation, de développement professionnel et de progression de carrière.
- Prévoir des programmes systématiques d'orientation des nouveaux collaborateurs.
- Adopter des mesures efficaces de supervision, de tutorat et de coaching par les pairs.

Santé et sécurité au travail

- Respecter le principe de sécurité des niveaux de dotation en personnel.
- Adopter et appliquer des mesures et programmes de santé, de sécurité et de bien-être au travail remédiant aux risques, à la discrimination, à la violence physique et psychologique et aux problèmes de sécurité personnelle.

La qualité au travail pour des soins de qualité



Tous les intervenants du secteur de la santé – employeurs ou employés, appartenant au secteur privé ou public, gouvernemental ou non gouvernemental – ont un rôle à jouer et des responsabilités à assumer en matière d'instauration d'environnements favorables à la pratique.